



## Pose des pièges et prospections dans le vignoble- -Communes de l'ODG Saint Estèphe 2023

Sur les communes ou les sections cadastrales concernées par le « +1ème traitement », un réseau de pièges à cicadelles de la Flavescence Dorée sera installé du **jeudi 13 au jeudi 20 juillet** par des membres du GDON. Ce réseau de pièges vise à surveiller les populations de cicadelles adultes afin d'apprécier la nécessité ou non d'un traitement insecticide positionné en adulticide. Nous rappelons que les pièges sont posés de manière aléatoire à travers le vignoble en respectant un maillage de 1 piège/30 ha et de 1 piège/5 ha autour des zones à foyer important.

**Tableau du nombre de pièges par communes** : Vous trouverez les zones à 1+1 traitement sur le document de la Newsletter n°1.

| Commune                 | Nombre de pièges |
|-------------------------|------------------|
| ARCINS                  | 7                |
| ARSAC                   | 1                |
| AVENSAN                 | 6                |
| BLANQUEFORT             | 4                |
| CANTENAC                | 5                |
| CUSSAC FORT MEDOC       | 22+15            |
| LABARDE                 | 5                |
| LAMARQUE                | 9+15             |
| LISTRAC                 | 6                |
| LUDON MEDOC             | 8+15             |
| MACAU                   | 14+15            |
| MARGAUX                 | 4                |
| PAREMPUYRE              | 2                |
| PAUILLAC                | 5                |
| SAINT GERMAIN D'ESTEUIL | 1                |
| SAINT ESTEPHE           | 1                |
| SAINT LAURENT MEDOC     | 2                |
| VALEYRAC                | 8                |
| VERTHEUIL               | 11               |
| LE PIAN                 | 1                |

|            |   |
|------------|---|
| LE TAILLAN | 1 |
|------------|---|

### Relevés des pièges et déclenchement des traitements :

Les pièges ainsi disposés seront relevés durant trois semaines consécutives du **27 Juillet au 10 Août**. A la fin de chaque semaine de relevés, un message sera transmis pour vous informer sur le déclenchement éventuel d'un traitement insecticide sur votre commune. Le traitement insecticide devra alors être réalisé dans **un délai de 15 jours**.

**Le piégeage ne s'applique pas aux utilisateurs de pyrèthres naturels.** Ces derniers, sur les zones à1+1, 2 larvicides ont dû être fait sur leurs parcelles de vignes.

Pour le 3° traitement pour les vignes mères (hors pyrèthres naturels) : traitement entre le 17 juillet au 21 août.

| Semaine de relevés           | Communication des résultats | Délai pour la réalisation du traitement si celui-ci est nécessaire  |
|------------------------------|-----------------------------|---|
| Relevés durant la Semaine 30 | Vendredi 28 juillet         | <u>Dans les deux semaines qui suivent la réception du message</u><br><br><b>NB</b> : Veillez au Délai Avant Récolte pour les traitements éventuels réalisés à l'issue de la dernière semaine de relevé. |
| Relevés durant la Semaine 31 | Vendredi 4 août             |   |
| Relevés durant la Semaine 32 | Vendredi 11 août            |   |

## Prospection Flavescence Dorée 2023

### Qu'est-ce que c'est ?

La prospection Flavescence Dorée du vignoble consiste à arpenter les parcelles de vignes dans leur totalité afin de repérer d'éventuels pieds atteints par la Flavescence Dorée. Cette action permet d'une part d'identifier les secteurs à risque et permet d'autre part d'éliminer ces pieds contaminés mais aussi contaminants qui constituent des foyers de propagation de la maladie.

### Dates prévisionnelles de prospection sur les communes de l'ODG Saint Estèphe

| Communes      | Dates                      |
|---------------|----------------------------|
| Prestataire B | Du 1° au 8 septembre 2023  |
| Prestataire C | Du 8 au 18 août 2023       |
| Viticulteurs* | La matinée du 30 août 2022 |

Inscriptions aux demi-journées de prospections : **Nous avons besoin de la mobilisation de l'ensemble des exploitations.**

**D'ici là, n'hésitez pas à nous contacter en cas de ceps suspects !!!! Il est très important que tous les ceps contaminés soient pris en compte par le GDON pour une bonne gestion de la lutte aménagée.**

Les anciennes rubalises du GDON peuvent être enlevées.

En partenariat avec



MÉDOC  
HAUT-MÉDOC  
LISTRAC-MÉDOC  
Organisme de Défense et de Traitement des MDC

